



École Régionale des Métiers de la
Sécurité, de la Prévention et du Secours



L'École régionale et intercommunale recherche un(e) :

CONSEILLER(E) PÉDAGOGIQUE (M/F/X) (FR)

Contexte de la fonction :

L'**École régionale et intercommunale de police (E.R.I.P.)** organise les formations de base des candidats Agents de police, Inspecteurs de police et Inspecteurs principaux de police. Elle propose également des formations continuées, fonctionnelles et certifiées à destination des zones de la police locale. Elle est l'école de référence principalement pour les six zones bruxelloises, mais également pour les dix zones du Brabant wallon. Elle est intégrée au sein de **Brusafe**, l'École régionale des métiers de la sécurité, organisation coupole regroupant, outre l'E.R.I.P., le *Centre de formation des pompiers de Bruxelles (C.F.P.B.)*, l'*Institut de formation en aide médicale d'urgence (Ifamu)* et les sections liées aux métiers de la sécurité et de la prévention de l'*École régionale d'administration publique (E.R.A.P.)*. Toutes les formations au sein de *Brusafe* sont proposées dans les deux langues régionales.

Si chaque école garde son fonctionnement interne et sa personnalité juridique, **Brusafe** se place résolument dans l'optique d'une collaboration interdisciplinaire. Cette collaboration se marque particulièrement au sein de services d'appui comme la Cellule pédagogique. À ce titre, la Cellule pédagogique comporte trois pédagogues (dont le/la candidat(e) à recruter), deux francophones et un néerlandophone, une pédagogue francophone pour l'Ifamu et deux ingénieur(e)s de formation au niveau de l'E.R.A.P. Un(e) conseiller(e) pédagogique est également en voie de recrutement au niveau du C.F.P.B. Ils sont appuyés dans leur tâche par un consultant en technopédagogie et les services informatique et logistique mutualisés. Les pédagogues de l'E.R.I.P. entretiennent par ailleurs une collaboration régulière avec la Cellule pédagogique de l'**Académie nationale de police** au niveau de la Police fédérale.

Mission :

Sous la responsabilité du Coordinateur qualité et Responsable des pédagogues au sein de l'E.R.I.P., vous exercez les missions suivantes :

- **Assurer le rôle de conseiller pédagogique auprès du personnel d'encadrement, du personnel enseignant et de tout autre intervenant œuvrant dans les programmes de formation :**
 - Encadrement, conseil et accompagnement pédagogiques et didactiques
 - Rôle de soutien auprès des spécialistes du contenu et des matières. Aide au développement et à l'élaboration d'outils méthodologiques tenant compte des objectifs pédagogiques poursuivis
 - Organisation d'informations et de formations dans ces domaines
 - Soutien à l'élaboration et conception d'activités de formation
 - Évaluation des activités de formation - Contrôle de la qualité des cours dispensés et des activités d'apprentissage (*en ce compris le développement des outils de mesure ad hoc*)

- **Assurer le développement d'innovations pédagogiques :**
 - Dans le cadre de la digitalisation et de l'hybridation croissante, des dispositifs de formation dont le processus a été accéléré par la période COVID, une attention particulière sera accordée au développement de l'enseignement assisté par ordinateur, à l'e-learning, au blended-learning, au distanciel en synchrone et en asynchrone, et à la formation du personnel à ces dispositifs. Une compétence ou un intérêt pour cette matière sera considérée comme un atout.

- **Assurer un rôle d'accompagnement, d'orientation, de soutien aux stratégies d'apprentissage des participants aux formations :**
 - Conception et organisation de modules de cours relatifs aux méthodes de travail, aux techniques de mémorisation, à la planification, à la compréhension d'énoncés, à la réflexion et à la prise de décisions dans le cadre d'activités d'apprentissage et de simulation, destinés aux apprenants des différentes disciplines

- **Collaborer à l'élaboration du plan de formation et du plan stratégique et à l'implémentation des programmes de formation susceptibles de répondre aux besoins des policiers et futurs policiers :**
 - Analyse des besoins spécifiques des participants en vue de l'élaboration du plan et des programmes de formation
 - Développement et participation à des réseaux d'expertise
 - Participation à des réunions de groupe de travail, au niveau régional ou de la Police fédérale, visant l'amélioration de l'organisation et des formations dispensées

- **Développer la collaboration pédagogique avec des partenaires externes à la police, les universités et les hautes écoles :**
 - Participation à des plateformes et groupes de travail
 - Encadrement de stagiaires
 - Organisation de séminaires sur des thématiques liées à l'enseignement policier
 - Participer à des réseaux d'expertise inter-écoles

Profil :

- Être du régime linguistique français
- Être détenteur d'un titre de **Master en sciences de l'éducation, pédagogie, andragogie** ou d'un **Master dans un autre domaine assorti d'un titre pédagogique reconnu pour l'enseignement pour adulte (*formation initiale professionnalisante ou formation continuée/permanente*)**, soit :
 - une Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS)
 - un Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES)
 - un Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP)
 - de leurs équivalents décernés par la Communauté flamande (*pour peu que le diplôme de base soit du régime linguistique français*)
- Disposer d'une **expérience d'au moins 3 ans (*équivalent temps plein*)** dans l'enseignement pour adulte (*formation initiale professionnalisante ou formation continuée/permanente*) est disponible et à l'écoute des besoins et des préoccupations des enseignants
- Une **connaissance de base des paysages de la police intégrée et de la formation policière** est un atout

Compétences :

- Posséder des connaissances approfondies en pédagogie, méthodologie et didactique et se tenir informé des innovations en la matière
- Disposer d'une connaissance suffisante des techniques d'évaluation d'un processus, qu'il s'agisse d'un processus d'enseignement, d'un processus d'apprentissage ou d'un processus institutionnel
- Disposer d'une bonne connaissance des principales difficultés d'apprentissage et pouvoir mettre en place une démarche de remédiation (*techniques de remédiation, difficultés propres aux allophones...*)
- Disposer d'une expérience dans les nouvelles technologies dynamisant l'enseignement (*blended learning, ouvert, e-learning, serious-games, ...*), ou être disposé à s'y former
- Être rigoureux, travailler de manière structurée, méthodique et analytique
- Faire preuve de flexibilité et de capacités d'adaptations

- Être autonome dans la planification et l'organisation de son travail et faire preuve d'initiative, dans le respect de la ligne hiérarchique
- Pouvoir communiquer clairement tant oralement que par écrit
- Pouvoir vulgariser et mettre en forme des normes et de la législation
- Disposer de capacités administratives
- Faire preuve d'une grande capacité à travailler en équipe
- Pouvoir créer un climat de confiance et de convivialité, agir avec tact et discrétion
- Pouvoir donner du feedback constructif
- Disposer de capacités de coordination et pouvoir faire la médiation entre des opinions et positions divergentes
- Pouvoir gérer une réunion et de favoriser les échanges
- Pouvoir développer des démarches et des attitudes d'interdisciplinarité
- Faire preuve de curiosité, d'ouverture au changement
- Disposer d'une connaissance approfondie de la seconde langue (*niveau C1 du Cadre européen de référence*)

Procédure de sélection :

1. Une **épreuve écrite éliminatoire** portant sur la manière dont vous traiteriez une **étude de cas** donnée à valeur pédagogique
2. Un **entretien oral** visant à apprécier vos capacités techniques et pédagogiques générales et l'adéquation de votre profil par rapport à la fonction et à l'institution. Cet entretien se fera devant un jury composé de la Direction ou de son représentant et d'expert(e)s pédagogiques.

L'E.R.I.P. promeut la diversité au sein de ses équipes et garantit une procédure de sélection objective sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de conviction, de nationalité, de handicap, etc. Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous en informer lors de votre candidature. Nous veillerons à vous faire participer aux sélections dans les meilleures conditions possibles, dans la limite de nos infrastructures.

Le contrat :

- L'engagement s'effectuera sous le régime du **contrat de travail d'employé à temps plein à durée indéterminée** (*loi sur les contrats de travail du 3 juillet 1978*)
- La **rémunération mensuelle brute** sur la base d'un temps plein (37,5 heures par semaine) est alignée sur l'**échelle de traitement A1** (*évolutive avec l'ancienneté ; rémunération à 0 années d'ancienneté = 24.880,00 €*)
- La **valorisation de l'ancienneté** se fait conformément à la « *Section II - Des services admissibles* » du *Statut pécuniaire de l'Ecole régionale et intercommunale de police* (art. 243 et 244) ci-dessous.

Art. 243. *Pour la fixation du traitement au sein d'une échelle, l'ancienneté est déterminée en prenant en considération les services effectifs accomplis par le membre du personnel, comme titulaire d'une fonction rémunérée et comportant des prestations complètes ou partielles.*

Art. 244. §1er - *Sont seuls admissibles pour l'octroi des augmentations intercalaires, les services effectifs que le membre du personnel a accompli :*

- *à l'E.R.I.P. tant qu'il continue à en faire partie ainsi qu'antérieurement à son entrée en service à l'ERIP ;*
- *dans les services de l'Etat fédéral, des Communautés, des Régions, de la Commission communautaire commune, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire flamande ou dans d'autres services publics ;*
- *dans les administrations locales ;*
- *dans les institutions universitaires (faculté, université) de droit public et libres ainsi que les Hautes écoles de type universitaire et ce quelle que soit leur source de financement ;*
- *dans les services publics comparables à un de ceux énumérés dans les trois points ci-dessus, dans un Etat de l'Union européenne, comme ressortissant d'un des Etats membres.*

Les membres du personnel engagés par des personnes morales de droit public qui ne seraient pas visées au paragraphe précédent, dans une situation juridique définie unilatéralement par l'autorité publique compétente ou, en vertu d'une habilitation de l'autorité publique par leur organe dirigeant compétent, sont considérés comme relevant des services publics.

Constituent également des services admissibles pour le calcul de l'ancienneté pécuniaire, pour une durée maximale de six ans, les services accomplis à titre statutaire ou contractuel dans le secteur public d'un Etat autre que ceux visés ci-dessus.

Les services accomplis dans le secteur privé ou en tant qu'indépendant à titre principal et dans une fonction similaire sont admis, au prorata des prestations effectives, à concurrence de 6 années au maximum.

Les services accomplis soit en qualité de chômeur mis au travail occupé par les pouvoirs publics, soit en qualité de stagiaire ONEM sont valorisés dans les mêmes conditions que ceux accomplis dans le secteur privé.

La formation accomplie par un doctorant, dans une matière en rapport avec la fonction occupée à l'E.R.I.P., est admise pour autant qu'une bourse, assujettie aux cotisations de sécurité sociale, lui ait été accordée et qu'il ait obtenu le diplôme de docteur à l'issue de cette formation.

§2. La valorisation des services visés dans la présente section, à l'exception des services accomplis à l'E.R.I.P., doit être demandée dans les six mois de l'entrée en service à l'E.R.I.P.

Passé ce délai, ces services ne peuvent être pris en considération qu'à partir du 1er du mois qui suit la demande du membre du personnel.

Le Directeur remet une proposition de décision au Conseil d'administration.

Avantages :

- 32 jours de congé
- Remboursement total de l'abonnement de transports publics
- Prime de bilinguisme, s'il échet
- Réductions diverses via le *Secrétariat social de la Police intégrée*

Horaire :

- Horaire flottant de jour

Comment postuler ?

Si cet emploi vous intéresse et si vous vous trouvez dans les conditions reprises ci-dessus, faites parvenir votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae actualisé *détaillé*) **pour le lundi 14 juin 2021 au plus tard, par courriel à l'adresse candidatures@eripgip.be.**

Toute candidature introduite hors les formes ou hors délai ne pourra être prise en considération.

Veillez adresser votre candidature à l'attention de **Monsieur le 1^{er} CDP Jacques GORTEMAN, Directeur de l'École régionale et intercommunale de police.**